

Evaluation des risques professionnels en agriculture Journée de sensibilisation pour les agriculteurs

Mercredi 19 novembre 2014 à Pouembout, de 8h à 15h

La Chambre d'agriculture, en collaboration avec la Direction du travail et de l'emploi (DTE), oeuvre sur la prévention des risques professionnels agricoles depuis 2013. Il est important que les exploitations agricoles s'y préparent car à partir du 1er janvier 2015, il s'agira d'une obligation pour **toutes** les entreprises. Pour accompagner les agriculteurs dans cette démarche, la Chambre d'agriculture et la DTE organisent deux journées de prévention. Un guide est également publié.

Deux journées de sensibilisation pour les agriculteurs

. La première journée s'est déroulée le 4 novembre à Boulouparis sur une exploitation d'élevage, avec 30 personnes présentes.

. La seconde journée se tiendra à Pouembout, le mercredi 19 novembre. Elle se déroulera en deux temps :

- Matinée au Lycée agricole de Pouembout avec une première partie théorique sur l'évaluation des risques : comment mettre en place la démarche dans son entreprise, présentation du guide sur l'évaluation des risques professionnels en agriculture.

- La seconde partie se déroulera lors d'une visite d'exploitation maraîchère plein champ, chez Stéphane Soury Lavergne, pour voir comment cette démarche peut être mise en place, avec un focus sur une action réalisée par l'exploitant visité. 40 personnes sont d'ores et déjà attendues.

Publication d'un guide d'évaluation des risques professionnels en agriculture

Ce nouveau guide reprend les principaux risques présents dans les exploitations agricoles avec une explication de la démarche d'évaluation des risques. Pour chaque risque, une série de questions aide le producteur à identifier les dangers de l'exploitation. Il reste ensuite à évaluer les risques et mettre en place un plan d'action adapté.

En quoi consiste la réglementation pour toutes les entreprises ?

L'évaluation des risques professionnels entre dans une démarche globale de prévention des risques. La réglementation demande d'identifier les dangers et d'effectuer une analyse des risques de l'entreprise. Pour cela, l'évaluation des risques professionnels se fait en quatre étapes :

- Identifier les dangers (les engins, le port de charge, les produits phytosanitaires...),
- Evaluer les risques (la fréquence d'exposition multipliée par la gravité des dommages),
- Analyser ces risques (établir un plan d'action pour l'élimination des risques avec des priorités en fonction du risque et de sa facilité de mise en place),
- Analyser en continu (faire vivre l'analyse de risques en fonction des actions mises en place).

A noter que pour que l'évaluation des risques professionnels soit efficace, il est important d'impliquer l'ensemble des salariés dans la démarche.

Contact presse :

Sophie Golfier
Responsable communication
24 31 60 - 78 18 19
sgolfier@canc.nc

Contact opérationnel :

Laura Henry
Chargée de mission développement durable
24 31 60 - 79 72 48
lhenry@canc.nc